



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 15 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 06
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 09 décembre 2021
Date de publication : 22 décembre 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CJSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET

Référence

21.15.12.140

Commission

Transition Écologique

Objet

Gestion des forêts communales de Dole – Programme de coupes, de travaux, fonctionnement et investissement – Année 2022

Secrétaire de séance

Mme Frédérique DRAY

Rapporteur

Mme Maryline MIRAT

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
M. Mathieu BERTHAUD à M. Mohamed MBITEL
Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.112-113-114-115)
M. Jean-Pierre CUINET à Mme Nathalie JEANNET
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jacques FÉCHINOT
Mme Christine MUGNIER à Mme Isabelle MANGIN
Mme Amandine BORNECK à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.108-118-119) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 21.15.12.116) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 21.15.12.116) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.15.12.116) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 21.15.12.116) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 21.15.12.116) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 21.15.12.118)

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« **investissement** ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les coupes sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le Régime forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garderie et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare.

La Ville de Dole verse une contribution au SIVOM du Massif de la Serre dont la vocation est, entre autre, l'entretien et la création de routes et chemins forestiers ainsi que la création d'installations à but touristique ou de loisirs.

La collectivité est par ailleurs adhérente à l'Union régionale des communes forestières de Franche-Comté (ADCoFor). Elle verse une contribution volontaire obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Elle adhère au système de certification des bois PEFC pour la période 2019-2023. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « **fonctionnement** ».

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 8 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2022 tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

*Fait à Dole, le 15 décembre 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement

Jean-Baptiste GAGNOLUX



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2022 est la suivante :

❖ TRAVAUX SYLVICOLES / D'INFRASTRUCTURE

Forêt	DESCRIPTIF DES ACTIONS		LOCALISATION	DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ HT)	NATURE (1)
FC DOLE GOUX	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	7r	1 220	I
	SOUS-TOTAL			1 220	
FC DOLE SERRE	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	28r	5 130	I
		Dégagement manuel de plantation			
		Première éclaircie non commercialisable	2i		F
		Élagage de peuplements feuillus	31af		
	Travaux divers (pépinière)	Dégagement manuel de plantation	23j	290	I
	Travaux de maintenance	Entretien du réseau de desserte : entretien des lisières (route forestière)	Route forestière	490	F
	Travaux de mise en sécurité	Travaux de mise en sécurité du public et de protection des milieux	12	410	I
SOUS-TOTAL			6 320		
FS DOLE AZANS	Travaux sylvicoles	Ouverture mécanisée de cloisonnement sylvicole	5r	660	I
		Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	12r		
	Autres travaux	Entretien du réseau de desserte : entretien des lisières	Nouvelle sommière	2 600	F
		Fourniture de plaque de parcelle en aluminium	Dole Azans		
		Création de parcellaire : mise en place de plaques			
SOUS-TOTAL			3 260		
FC DOLE MT ROLAND	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	36j	5 730	I
		Nettoisement de régénération			F
		Nettoisement de régénération			I
		Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	37j		I
		Nettoisement de régénération			F
		Entretien mécanisé de cloisonnement d'exploitation	37a		I
		Dégagement manuel des régénérations naturelles			I
	Nettoisement de jeune peuplement	I			
	Travaux de mise en sécurité	Travaux de mise en sécurité du public et de protection des milieux	Sentiers pédes:res	900	I
SOUS-TOTAL			6 630		
TOTAL (€ HT) :				17 430	
TOTAL (€ TTC) :				19 173	

(1) Mention I-Investissement et F-Fonctionnement

- Montant prévisionnel des travaux sylvicoles : 12 740 € HT – **14 014 € TTC**
- Montant prévisionnel des travaux divers (pépinière) : 290 € HT – **319 € TTC**
- Montant prévisionnel des travaux de maintenance et d'infrastructure : 490 € HT – **539 € TTC**
- Montant prévisionnel des travaux de mise en sécurité : 1 310 € HT – **1 441 € TTC**
- Montant prévisionnel des autres travaux : 2 600 € HT – **2 860 € TTC**

❖ AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
 039-213901986-20211215-DCM211512140-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2021
 Date de réception préfecture : 20/12/2021

L'aménagement du belvédère de la Corne des Epissiers nécessite au préalable l'exploitation de l'emprise.

→ Montant prévisionnel des charges d'exploitation (Corne des Epissiers) : 6 500 € HT – **7 800 € TTC**

❖ **AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Nature de l'opération	Dépense prévisionnelle (€ TTC)
Frais de garderie	9 264
Contribution à l'hectare	1 480
Enlèvement de dépôts sauvages en forêt	500
CVO	500
Contribution SIVOM	8 600
Cotisation ADCoFor du Jura	500
TOTAL :	20 844

→ Montant prévisionnel des autres dépenses de fonctionnement : **20 844 € TTC**

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES : 47 817 € TTC

RECETTES PRÉVISIONNELLES

La proposition de coupes pour l'année 2022 est la suivante :

	Recette prévisionnelle (€ HT)	Contenu
FC Dole Serre	19 000	Douglas
	22 800	Feuillus
FC Dole Goux	9 500	Feuillus
FS Dole Azans	3 900	Chênes
TOTAL :	55 200	

→ Ventes de bois : 55 200 € minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

❖ **AUTRES RECETTES**

→ Concessions : 11 000 €

→ Location de droits de chasse : 900 €

→ Belvédère Corne des Epissiers : 6 500 €

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES RECETTES : 73 600 €